Nations Unies A/69/855–S/2015/228

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
2 avril 2015
Français
Original : arabe

Assemblée générale
Soixante-neuvième session
Point 107 de l'ordre du jour
Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité
Soixante-dixième année

Lettres identiques datées du 1er avril 2015, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je souhaite appeler votre attention sur les faits suivants :

Le 31 mars 2015, des groupes terroristes ont mené une attaque barbare dans le village paisible de Mabouja, situé dans la campagne environnant Salamiyé, dans la province d'Hama. Durant ce massacre ignoble de paisibles villageois, 60 civils, en majorité des femmes et des enfants, ont été égorgés ou tués par balle et des dizaines de personnes ont été gravement blessées. Les bandes terroristes ont également enlevé des villageois après avoir pillé, vandalisé et brûlé leur domicile.

Ce nouveau massacre, commis contre le paisible village de Mabouja, s'inscrit dans le prolongement d'une série d'actes sauvages planifiés et perpétrés en Syrie par les groupes terroristes armés. Il s'agit de groupes comme l'État islamique d'Iraq et du Levant, le Front el-Nosra, l'Armée syrienne libre, l'Armée de l'islam, ou encore le Front islamique, que certains États persistent à qualifier de « groupes modérés » afin de protéger leurs intérêts égoïstes. Ces États ferment ainsi délibérément les yeux sur les crimes commis par ces groupes, qui se sont fait une spécialité de tuer, massacrer et torturer les civils syriens innocents. La République arabe syrienne tient à souligner que de tels actes n'auraient pas pu avoir lieu si ces organisations terroristes adeptes de l'idéologie wahhabite extrémiste ne continuaient pas de recevoir un appui direct de la part d'États qui aiment à se prétendre « amis du peuple syrien ». Les citoyens syriens souffrent plutôt de cette amitié : ils sont tués, massacrés, brulés, affamés et privés d'eau, d'électricité et de logements.

Au vu des massacres et crimes contre l'humanité perpétrés par les groupes terroristes armés, le dernier en date étant le massacre de Mabouja, il est nécessaire et même impératif que les États pacifiques imposent des sanctions aux États qui

15-05362 (F) 070415 080415

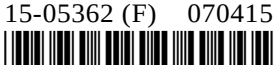

Merci de recycler

soutiennent et financent le terrorisme fanatique qui frappe la Syrie et son peuple depuis plus de quatre années. La communauté internationale est aujourd'hui appelée à réaffirmer son engagement à combattre le terrorisme et les groupes terroristes extrémistes en coopérant pleinement avec le Gouvernement syrien dans la lutte contre ce dangereux fléau. Elle est invitée à soutenir le Gouvernement syrien, qui combat actuellement le terrorisme au nom des peuples du monde entier, défend l'humanité, la justice, la liberté et la dignité, et repousse les maux que sont l'extrémisme, l'intolérance aveugle et l'obscurantisme destructeur.

Le Gouvernement de la République arabe syrienne affirme sa détermination à lutter contre le terrorisme en Syrie et à continuer de remplir son devoir de défense et de protection du peuple syrien contre tout ce qui menace sa sécurité. Il prie une nouvelle fois le Conseil de sécurité et le Secrétaire général de l'ONU de condamner cet acte criminel et exhorte le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités dans le cadre des efforts visant à lutter contre le terrorisme et à l'éradiquer, en veillant à l'application des résolutions du Conseil sur le sujet, notamment les résolutions 2170 (2014), 2178 (2014) et 2199 (2015). Il prie également le Conseil de sécurité de prendre toutes les mesures dissuasives nécessaires à l'encontre de ceux qui violent ces résolutions en continuant à approvisionner en armes, financer, abriter et entraîner les groupes terroristes armés, notamment à l'encontre des régimes en place en Turquie, au Qatar, en Arabie saoudite, en Jordanie, en France et dans d'autres pays occidentaux.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 107 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Conseiller,
Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Haydar **Ali Ahmed**